



CONGREGATIO PRO CLERICIS

**Message aux diacres permanents et à leurs épouses, des diocèses de Strasbourg
et de Freiburg in Brisgau, ainsi qu'aux diacres représentant
les provinces et les pays voisins
Strasbourg – 20 juin 2015**

Excellences, chers amis diacres, chères épouses,

A l'occasion de votre rassemblement, diacres des diocèses de Strasbourg et de Fribourg, et d'autres encore venus des diocèses voisins de France, d'Allemagne, et du Luxembourg, vous vous êtes rendus en pèlerinage à la Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg, dont nous fêtons le millénaire de la fondation, pour célébrer les 50 ans du rétablissement du diaconat permanent dans l'Église Catholique. Vous voulez faire mémoire aussi de votre propre ordination et en rendre grâce à Dieu. Je m'associe pleinement à votre joie et à vos actions de grâces, et je suis heureux de vous adresser ces quelques paroles, inspirées du « merci » fondamental de la Vierge Marie dans son *Magnificat*, qui rassemble tous nos mercis :

« Mon âme exalte le Seigneur, exulte mon esprit en Dieu, mon Sauveur ! Il s'est penché sur son humble servante [...] Le Puissant fit pour moi des merveilles ; Saint est son Nom ! Sa miséricorde s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent » (Lc 1,46...50).

Le diaconat, restauré dans sa forme permanente au deuxième Concile du Vatican, est **une institution** apostolique qui date des origines de l'Église, mais, également, ne l'oublions jamais, **un choix personnel** de Dieu qui continue de se pencher et de poser son regard sur des hommes, de pauvres pécheurs comme chacun de nous, pour les appeler, par l'authentification de l'Église, à être l'icône sacramentelle et vivante du Christ Serviteur¹.

¹ Cf. *Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents*, n°11.

Que ce rassemblement soit pour chacun, d'abord, l'occasion de remercier Dieu de l'avoir choisi gratuitement – « ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ait choisis et établis... » (Jean 15, 16), nous dit le Seigneur – ; remercier Dieu également de l'avoir appelé et préparé par son Église ; de lui avoir fait le précieux don du célibat pour le Royaume ou, s'il est marié, de lui avoir offert l'amour et le consentement de son épouse ; et d'avoir répandu, dans l'ordination, une nouvelle fois son Esprit qui lui fait porter du fruit dans les missions confiées par l'Évêque.

Vous avez reçu l'imposition des mains « non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du ministère », du service, comme le déclare *Lumen Gentium*² qui continue ainsi : « La grâce sacramentelle, en effet, [vous] donne la force nécessaire pour servir le Peuple de Dieu **dans la 'diaconie'** de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium ». Les Pères conciliaires auraient pu dire : « servir le Peuple de Dieu dans la liturgie, la Parole, et la charité ». Cependant, ils ont ajouté : « **dans la 'diaconie'** de la liturgie, de la Parole et de la charité ». Avant n'importe quelle mission ou tâche concrète à accomplir, vous êtes ordonnés pour rappeler en permanence à notre pensée, à notre mémoire, à notre cœur, **la forme du serviteur** que Dieu le Fils a prise complètement en descendant parmi nous, dans l'Incarnation. « Le Fils de l'homme, en effet, n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude » (Mc 10,45). Il est venu en vue du ministère du salut. C'est pourquoi saint Ignace d'Antioche, au début du 2^{ème} siècle, déclare que « le ministère du diacre n'est rien d'autre que le 'ministère de Jésus-Christ, qui avant les siècles étaient auprès du Père et qui est apparu à la fin des temps' »³.

Considérer ainsi les diacres dans le mystère du Christ, au niveau de leur être diaconal reçu du Père, de leur « être-serviteur » pourrait-on dire, a plusieurs conséquences. C'est déjà un appel à ce que toute votre vie prenne **la forme du service** : dans les missions ecclésiales confiées, mais aussi dans l'ordinaire du quotidien, dans votre couple et votre famille, dans les relations sociales et amicales, partout et en tout temps. Soyez assurés que cela vous évitera de céder à la tentation subtile et rapide de transformer les services ecclésiaux en pouvoirs ou en chantiers réservés.

² Vatican II, Const. dogmatique sur le Mystère de l'Église, *Lumen Gentium*, n°29.

³ Cf. *Normes fond.*, n°2.

L'ordination vous fait également participer au mystère de l'Amour divin qui s'abaisse pour voir, pour écouter, pour délivrer. « J'ai vu, j'ai vu la misère de mon peuple, [...] j'ai entendu son cri, [...] oui, je connais ses angoisses et je suis descendu » (Ex 3,7-8) disait déjà Dieu à Moïse. Le diacre est déjà en état de service par son écoute des désirs de Dieu et de ses appels dans la prière, il l'est aussi en écoutant les « nécessités et les désirs des communautés chrétiennes »⁴. Il peut alors informer les pasteurs de ce dont les fidèles ont besoin pour croître dans le Christ et pour accomplir leur mission d'évangélisation du monde. Communier au mystère de l'Amour de Dieu, veut dire aussi, comme le Maître, **servir gratuitement**, voire même être parfois rejeté, méconnu, peu considéré. Cela nous aide à nous considérer comme des serviteurs inutiles. C'est dans ces moments où nous pouvons nous réjouir d'aimer, comme Dieu, gratuitement, à perte, pour rien, *umsonst lieben und dienen*. C'est le sommet de l'Amour crucifié qui donne la Vie au monde.

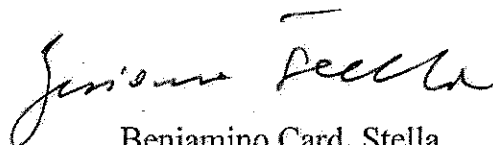
Participer sacramentellement au mystère du Christ Serviteur fait de vous des êtres de communion, à l'image de la Trinité sainte. *Lumen Gentium* 29 dit que les diacres exercent leur service de diaconie, « **dans la communion** avec l'Évêque et son presbyterium ». Évêques, prêtres et diacres ont reçu le sacrement de l'Ordre, dans ses diverses modalités ; ils signifient ensemble que la hiérarchie est, dans le Peuple de Dieu, au service de celui-ci, en lui indiquant en permanence la Source d'où nous viennent tous les biens. Vous comprenez alors que, plus nous vivons dans l'esprit de communion, plus nous reflétons la beauté du Mystère de Dieu et sommes en cohérence avec la grâce reçue. Je vous invite à vivre cet esprit de communion aussi entre vous, diacres. Que votre formation permanente, si nécessaire pour tous les ministres de l'Église, consiste d'abord dans votre collaboration fraternelle, et un partage spirituel qui vous stimule et vous encourage positivement. Le *Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents* parle précisément de « **fraternité sacramentelle** » et ajoute : « C'est une bonne chose que les diacres, avec l'accord de l'évêque, en sa présence ou en présence de son délégué, se réunissent régulièrement pour vérifier la façon dont ils accomplissent leur ministère, pour échanger leurs expériences, pour poursuivre leur formation et pour se stimuler mutuellement dans la fidélité ». Votre sens de la communion dans l'humble service vous permettra de donner de beaux fruits et d'éviter le « corporatisme » qui a contribué autrefois à la disparition du diaconat (n°6).

⁴ Normes fondam., n°5.

L'ordination vous a remplis de l'Esprit et des « sept dons de sa grâce »⁵. L'Esprit Saint vous a été donné, dans le mystère et la communion du Corps du Christ, **pour la mission**. A l'autel, présentez au célébrant et à Dieu le calice des dons, des besoins, des souffrances et des intentions du Peuple saint. Puisez dans l'Eucharistie et dans le Sacrement du mariage, pour la plupart d'entre vous, l'amour qui va inspirer et fortifier votre service, l'amour qui va vous faire annoncer la Parole, pas seulement, à travers homélies et catéchèses, mais d'abord par le kérygme, l'annonce simple et directe qui, dans nos conversations quotidiennes, va réchauffer, éclairer, donner sens et vie à nos interlocuteurs. Puisez dans le sacrement du pardon, dans la conversation intime avec Dieu et sa Parole, la miséricorde qui, en purifiant et en élargissant votre cœur, vous consacre « aux œuvres de charité et d'assistance », en repérant en priorité les petits et les plus nécessiteux. En effet, « il s'agit là du ministère le plus caractéristique du diacre »⁶. Le Saint-Père vient de nous rappeler, dans sa Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire qui commencera le 8 décembre prochain, **la priorité et l'urgence de la miséricorde**, selon le Cœur de Dieu.

Que la Vierge Marie vous obtienne toutes les qualités du diacre, mentionnées dans l'Écriture et la Tradition : simplicité de cœur et droiture de conscience ; douceur et miséricorde ; amour humble, chaste, désintéressé et serviable envers tous ; détachement de l'argent... Que la Servante du Seigneur obtienne à vous, les épouses, si sensibles au mystère et à la dignité de la personne humaine, d'aider vos maris sur ce chemin. Vous tous, participants à cette rencontre, redites à Dieu aujourd'hui votre « oui », pour l'accomplissement de tout son dessein. Et demandons l'intercession de Marie auprès de son Fils :

« Marie, Modèle du service caché, qui par ta vie normale et ordinaire remplie d'amour as su seconder de manière exemplaire le plan du salut, daigne faire des diacres des serviteurs bons et fidèles, en leur enseignant la joie de servir dans l'Église avec un amour ardent »⁷.



Beniamino Card. Stella

Préfet

⁵ Cf. la prière consécrationnaire.

⁶ Normes fondam., n°9.

⁷ Cf. Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents, finale de la prière à la Vierge Marie.